

L'an deux-mille-vingt-deux, le 10 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER.

Étaient absents :

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN, M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Intégration des 3 chemins communaux concernés par l'enquête publique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'actif de la commune et du SGC, pour le passage à la M57 au 01/01/2023, il est nécessaire de demander au comptable public d'intégrer dans HELIOS 3 chemins communaux.

L'intégration est la suivante :

Désignation	Chemin rue du Vieux Chêne	Chemin n° 1 La Boislièvre	Chemin n° 2 La Boislièvre
Superficie	65 m ²	222 m ²	321 m ²
Valeur d'origine	100 €	50 €	50 €
Date de mise en service	10/11/2022	10/11/2022	10/11/2022
N° inventaire	2022-2112-1	2022-2112-2	2022-2112-3

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 30 novembre 2022

Le Maire,
Vincent LAUER

